

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2018

38x18

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA RESTAURATION DES TERRAINS INCENDIES

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies. Le taux de subvention est de 60% du montant hors taxes des travaux.

Ce dispositif prévoit également une aide financière pour la restauration des terrains incendiés.

Madame le Maire expose que suite aux incendies ayant touché la commune le 10 août 2016, de nombreux terrains communaux nécessitent des travaux de réhabilitation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation du projet mentionné dans le tableau ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée
Réhabilitation des terrains incendiés en 2016	229 711€	137 827€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif RTI
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 11 Avril 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA